

Gueudet Frères
Concessionnaire
B.P. 0913
80009 Amiens Cedex
Tél. 22 97 70 00
Télex 140 806
Télécopie 22 92 04 92

Extrait des Minutes du Greffe
du Tribunal de Commerce
d'AMIENS (Somme)

RENAULT

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AMIENS
GREFFE

DÉPOT du 19 NOV. 1993

N° 1634

B541720306
SHB30

N/Réf.

V/Réf.

Objet

FILIALES :
GUEUDET AUTOMOBILES - AMIENS
S. A. R. V. A. - AMIENS
S. P. E. G. GUEUDET FRÈRES - ST-QUENTIN
PÉRONNE AUTOMOBILES - PÉRONNE
S. E. G. O. GUEUDET FRÈRES - BEAUVAIS
PALAIS DE L'AUTOMOBILE - CREIL
S. O. C. L. A. - CLERMONT
PALAIS DE L'AUTOMOBILE - ABBEVILLE
S. A. GARAGE LEGRAND - BOULOGNE/MER
V. I. M. O. GUEUDET FRÈRES - BEAUVAIS
GUEUDET MOTOCULTURE - SALEUX
SOVAGRI - POULAINVILLE

Monsieur le Président
du
TRIBUNAL DE COMMERCE
d'AMIENS
Palais de Justice
80000 - A M I E N S

LE SOUSSIGNE

Jean Claude GUEUDET, demeurant 84, rue Saint Fus-
cien à AMIENS, agissant en qualité de Directeur Général de la
société GUEUDET Frères, société anonyme au capital de 12.000.000 F
dont le siège social est à AMIENS, 19, rue des Otages, immatri-
culée au Registre du commerce et des sociétés d'AMIENS, sous le
n° B 541.720.306,

A l'honneur de porter à votre connaissance les faits
suivants :

La société GUEUDET Frères envisage de recevoir,
avec effet rétroactif à compter du 1er novembre 1993, à titre
d'apport-fusion, l'intégralité de l'actif et du passif des
sociétés :

. GUEUDET VEHICULES INDUSTRIELS, société à respon-
sabilité limitée au capital de 300.000 F dont le siège social
est à AMIENS 19, rue des Otages, immatriculée au Registre du
commerce et des sociétés d'AMIENS, sous le n° B 671.720.100,

. les Etablissements D. LE ROY, société anonyme
au capital de 1.145.070 F dont le siège social est à ECUVILLY
60310 LASSIGNY, immatriculée au registre du commerce et des
sociétés de COMPIEGNE sous le n° B 925.720.286.

La réalisation de ces opérations rend nécessaire
la désignation d'un Commissaire chargé d'apprécier la valeur
des apports en nature et avantages particuliers, selon les

.../...



SA capital 12 000 000 F
Siège Social
19, rue des Otages
Amiens
RC Amiens B 541 720 306

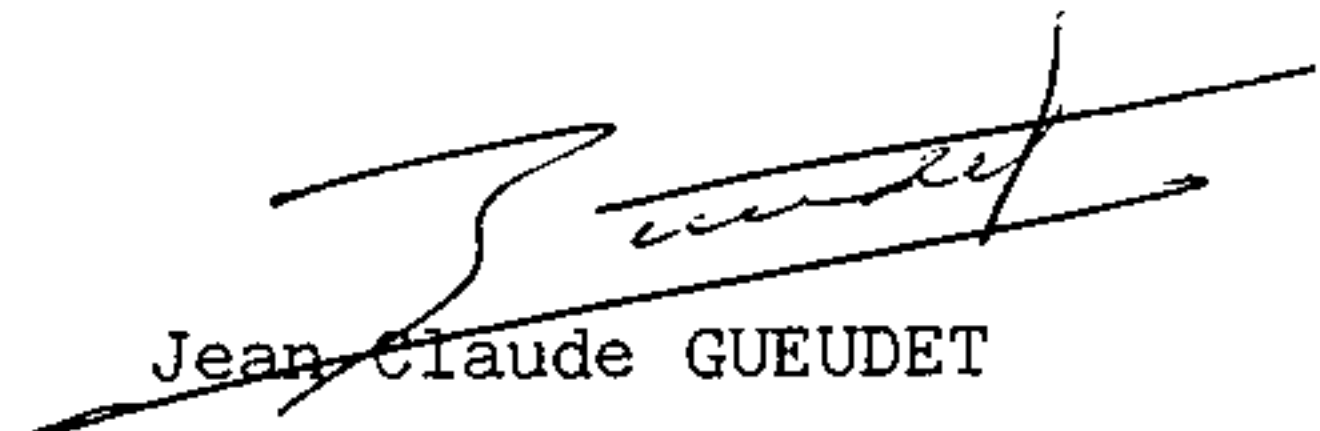


dispositions de l'article 193 de la loi du 24 Juillet 1966.

Conformément aux dispositions de l'article 378-I de la loi du 24 Juillet 1966, la désignation d'un Commissaire à la fusion n'est pas nécessaire, la société absorbante détenant la totalité du capital des sociétés absorbées.

C'est pourquoi l'exposant, es qualité, demande à ce qu'il plaise à Monsieur le Président de désigner un Commissaire aux apports auprès des sociétés précitées en vue de l'opération envisagée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma respectueuse considération.


Jean-Claude GUEUDET



O R D O N N A N C E :

Nous, Pierre VIGNON, Président du Tribunal de Commerce d'AMIENS;

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés;

Vu l'article 69 de la loi du 24 Juillet 1966;

Désignons Monsieur Alain PELABON

Commissaires aux Comptes, demeurant à AMIENS, 41, RUE SAINT-FUSCIEN

en qualité de Commissaire aux Apports avec mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens que les sociétés GUEUDET VEHICULES INDUSTRIELS SARL, dont le siège social est à AMIENS, 19, rue des Otages et ETABLISSEMENTS D. LE ROY, Société Anonyme, dont le siège social est à ECUVILLY (60310) se proposent de faire à la Société GUEUDET FRERES, Société Anonyme, dont le siège social est à AMIENS, 19, rue des Otages, et les avantages particuliers qui peuvent en résulter

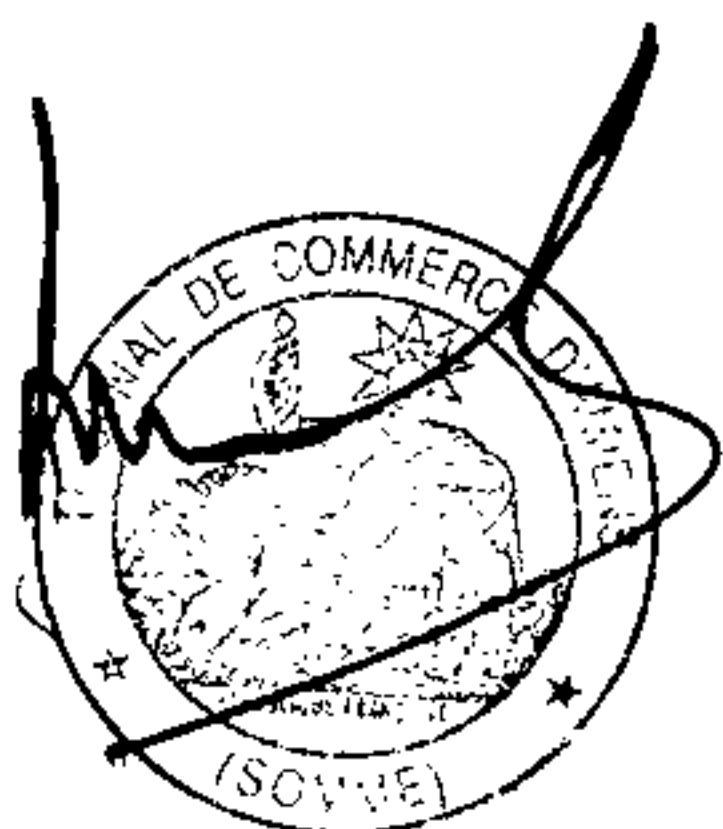
Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe du Tribunal Commerce d'AMIENS.

Donnée à AMIENS, le 19 NOV. 1993

LE GREFFIER

LE PRESIDENT.

Pour expédition certifiée conforme
délivrée par le Greffier du Tribunal de
Commerce de l'Arrondissement d'Amiens
soussigné : 19 NOV. 1993



PAGE N° 3

et dernière